



Assemblée Générale de la FFN

---

**Rapport annuel d'activité 2024**  
**Comité d'Ethique et de Déontologie**

# COMITE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Les membres du Comité d'Éthique et de Déontologie sont Mesdames Pierrette Abravanel, Sylvie Le Noach Bozon et Fatiha El Masaoudi ainsi que Messieurs Michel Billard, Jordan Coelho, Dominique Contensoux (Président), Simon Dufour, Baptiste Huon et François Prizac.

## 1. SAISINE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

### **Saisine par un président de ligue sur l'appropriation de biens appartenant à sa Ligue par le président d'un Comité départemental**

Le CED estime qu'en l'espèce aucune atteinte à la probité personnelle du dirigeant mis en cause ne peut être relevée. Il recommande la remise en mains propres du matériel litigieux après avoir déterminé à qui appartenait le matériel sur la base du règlement de son acquisition. Enfin, le CED recommande l'élaboration et la diffusion d'une circulaire susceptible d'aider ses organes déconcentrés dans la procédure de réforme et/ou de dévolution du matériel qui, en l'occurrence, n'avait pas été formellement mise en œuvre.

### **Saisine concernant une relation entraîneur-athlète**

Le CED a été saisi d'une situation susceptible de transgresser les dispositions de sa charte d'éthique et de déontologie. En l'espèce, un entraîneur licencié dans un club affilié aurait eu une relation intime et amoureuse avec une athlète, licenciée du même club, majeure dont il assure l'encadrement.

L'instruction du dossier n'ayant pas permis d'établir l'existence d'une relation extra-sportive entre l'entraîneur et l'athlète majeure, le CED a décidé de ne pas donner de suites à ce dossier.

## 2. AVIS DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à l'article L.131-15-1 du Code du sport, le CED a, dans son avis n°A-2024.001, d'une part, désigné les personnes soumises à l'obligation de déclaration d'intérêts et, d'autre part, annexé les modalités de cette déclaration.

Les personnes soumises à l'obligation de déclaration d'intérêts sont :

- A raison de leur fonction :
  - o Les membres du Comité directeur de la FFN ;
  - o Les Présidents des Ligues Régionales FFN ;
  - o Le Directeur Général et le Directeur Technique National de la FFN ;
  - o Les membres du CED ;
  - o Les membres des organes disciplinaires ;
- Toute personne de façon spontanée ;
- Les personnes nommément désignées par le CED.

## 3. TRAVAIL NORMATIF DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le CED a également adopté le Code de protection des athlètes mineur·e·s qui vise à renforcer l'arsenal juridique de la FFN en matière éthique et déontologique.

Suite à la Commission d'enquête relative à l'identification des défaillances de fonctionnement au sein des fédérations françaises de sport, du mouvement sportif et des organismes de gouvernance du monde sportif en tant qu'elles ont délégué de service public, le CED a pris note de ses réflexions, notamment, en lien avec les hébergements lors des déplacements, s'assurant de mettre en place les mesures les plus appropriées pour protéger les mineurs mais également les majeurs, et entre autres, les encadrants et entraîneurs et a, en conséquence, adopté le Code de protection des athlètes mineur·e·s.

## 4. COMMUNICATION DES TRAVAUX DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Tel que demandé par le Ministère des sports et l'AFA, le CED s'est doté d'un espace dédié sur le site internet de la fédération, dans la partie « Ethique », sur lequel on peut retrouver une présentation du CED, les textes qui l'organisent ainsi que l'ensemble des PV, décisions, avis et recommandations que le CES est amené à adopter.

Les rapports annuels, à commencer par le présent, seront désormais disponibles à la consultation, dans cet espace dédié.



[Présentation du CED](#) Avis et décision

### Présentation du CED

Qu'est ce que le CED ? Quelles sont ses missions ?

Le Comité d'Éthique et de Déontologie (CED) de la FFN est un organe indépendant, composé de 9 membres, chargé de s'assurer du respect des principes éthiques et de déontologie par l'ensemble des acteurs des disciplines de la natation française.

La mission première du CED est de veiller à l'application de la Charte d'Éthique et de Déontologie de la FFN ainsi qu'au respect des règles éthiques, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts qu'il définit.

Dans le cadre de ses prérogatives, le CED peut prendre des décisions, formuler des avis et/ou des recommandations.

Il dispose d'un pouvoir de saisine des organes disciplinaires compétents, en l'occurrence l'Organisme de Discipline Fédéral (ODF).

Comment saisir le CED ?

Le CED connaît trois modes de saisine :

1. L'autosaisine : le CED peut se saisir de tout fait dont il a connaissance et qui sont de nature à porter atteinte à l'éthique ou à la réputation de la Natation.
2. Saisine par le Comité directeur de la FFN, les comités directeurs des Ligues régionales ou leur président.
3. La saisine du CED peut être sollicitée par toute personne ayant un intérêt à agir en adressant un courriel motivé au Président du CED à l'adresse [ethique.deontologie@ffnatation.fr](mailto:ethique.deontologie@ffnatation.fr). Les modalités de cette saisine sont détaillées dans le règlement du CED.

Qui sont les membres du CED ?

<u>Personnalité ayant compétences dans le domaine juridique</u>	<u>Personnalité ayant compétence scientifique, médical ou technique</u>	<u>Personnalités reconnues pour leur expérience dans le sport</u>
<b>Sophie DION</b> Membre Avocate et Maître de conférences à Paris   Panthéon Sorbonne	<b>Dominique CONTENSOUX</b> Président du CED Directeur des Relations institutionnelles et du Citoyen de la Ville de Saint-Maurice	<b>Pierrette ABRAVANEL</b> , Membre Présidente du Comité départemental 92 FFSG
<b>Hortense DOUARD</b> Membre Avocate	<b>Sylvie LE NOACH-BOZON</b> Membre Cadre technique nationale à la retraite	<b>Michel Billard</b> , Membre Professeur d'EPS puis STAPS à la retraite
<b>François PRIZAC</b> Membre Chef de Cabinet - CNOSF	<b>Jean-Luc GRILLON</b> Membre Médecin à la retraite	<b>Simon DUFOUR</b> , Membre SHN natation course à la retraite et co-gérant de 'Swiim'

[⌄ Règlement du CED](#)

[⌄ Charte d'éthique et de déontologie FFN](#)

[⌄ Code de bonne conduite FFN](#)

## 5. NOMINATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR L'OLYMPIADE 2025-2028

Le mandat des membres du CED a pris fin en décembre 2024, le comité directeur de la FFN, nouvellement élu, a nommé le CED pour l'olympiade 2025-2028, conformément aux statuts et au règlement intérieur. Trois personnalités ont été nommées à raison de leurs connaissances dans le milieu juridique, trois pour leurs connaissances scientifiques, médicales ou techniques et enfin les trois dernières sont reconnues pour leur expérience ou leur rayonnement dans le domaine du sport.

Par décision du Comité directeur réuni le 14 décembre 2024, plusieurs membres ont été reconduits dans leurs fonctions : Monsieur Dominique Contensoux, Président du CED, Madame Pierrette Abravanel, Monsieur Michel Billard, Monsieur Simon Dufour, Madame Sylvie Le Noach Bozon et Monsieur François Prizac. Par ailleurs, Madame Sophie Dion, Madame Hortense Douard et Monsieur Jean-Luc Grillon rejoignent le CED pour leur premier mandat.